



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110700

CENTRES DE LOISIRS - MODIFICATION DU REGLEMENT

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
27 février 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

- Mme Elsie COLAS

ENSEIGNEMENT

CENTRES DE LOISIRS - MODIFICATION DU REGLEMENT

Madame Delphine PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibérations des 26 octobre 2007 et 29 mars 2010, le Conseil municipal a adopté un règlement intérieur des Centres de Loisirs qui définit les règles de fonctionnement de ces structures. Il concerne les Accueils de Loisirs sans hébergement du mercredi et vacances scolaires, ainsi que les séjours et stages organisés hors période scolaire.

Ce document régit principalement :

- L'organisation de l'accueil (lieux, horaires, âges d'admission, encadrement des enfants, etc.),
- Les prestations annexes incluses (transport, garderie, restauration),
- Les droits et obligations des responsables légaux, enfants et organisateurs en matière de vie en collectivité et de sécurité,
- Les modalités administratives : assurances, inscription, tarification, facturation.

A l'usage, des problématiques sont apparues qui invitent à apporter des modifications au règlement intérieur, dans le sens d'une meilleure prise en compte des contraintes des familles :

- Augmentation des possibilités d'admission des enfants de moins de 4 ans, par l'accueil de fratries au Centre des Brizeaux,
- Clarification des règles relatives aux inscription et annulations,
- Réduction des délais de prévenance en matière d'annulation et allongement des délais de transmission des pièces justificatives pour les situations exceptionnelles ayant conduit à l'absence au Centre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le règlement intérieur des Centres de Loisirs pour une mise en application à compter du 12 mars 2012.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE